



COLLÈGE DE LA COMMISSION  
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

CABINET DE CÉCILE JODOGNE  
FONCTION PUBLIQUE  
POLITIQUE DE LA SANTÉ

# Les compétences de la Cocof en matière de toxicomanie

*Vladimir Martens, Attaché santé*

**4<sup>ème</sup> colloque international francophone sur le traitement de la  
dépendance aux opioïdes (TDO4)**

Bruxelles, 18-19/12/2014

## **Transfert des compétences assuétudes 2014-2015**

---

### **ETAT FEDERAL**

CIM

CPGD – CPSD

Hôpitaux

Fonds tabac-assuétudes

Conventions de revalidation  
fonctionnelles

TDI

+ Intérieur, Intégration sociale,  
politique scientifique, ...

### **CF**

Promotion de la  
santé

Prévention

### **RW**

Ambulatoire  
(services et  
réseaux)

### **BXL COCOF**

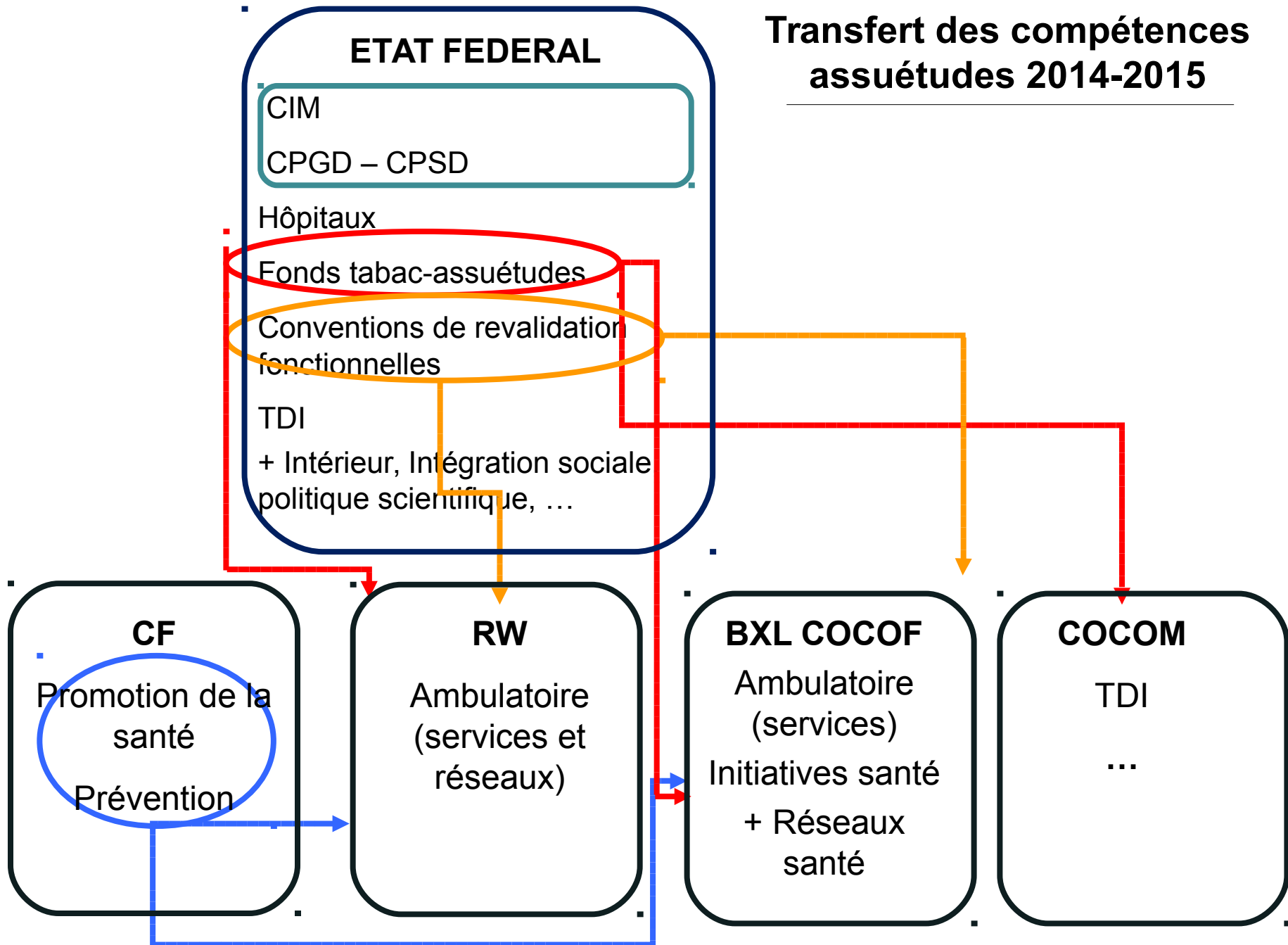
Ambulatoire  
(services)  
Initiatives santé  
+ Réseaux  
santé

### **COCOM**

TDI

...

# Transfert des compétences assuétudes 2014-2015



# Champ des compétences

- Décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé (2009) - section II - chapitre II
- Missions
  - l'accueil,
  - l'information,
  - l'accompagnement (psychologique),
  - les soins,
  - la prévention,
  - la réinsertion,
  - la formation
  - la liaison.

# Champ des compétences

- En 2013, 15 institutions agréées.
- + agrément des Réseaux-santé dont certains sont actifs en matière d'assuétudes.

# Accord de Gouvernement Cocof

En matière d'aide aux toxicomanes, le Collège s'engage à soutenir le secteur dans l'élaboration d'une politique de drogues bruxelloise intégrée dans une **politique sociale/ santé**. Celle-ci doit être **inclusive** et permettre **l'accès de tous aux services**, y compris les personnes les plus précarisées. Cette politique doit englober l'aide et le soin. Dans le cadre de la VIème Réforme de l'État, le Collège devra se montrer particulièrement attentif au transfert des compétences et des moyens financiers du fonds assuétude et des projets spécifiquement bruxellois.

Vis-à-vis du fédéral, le Collège aura comme tâche de **revendiquer une législation favorable aux lieux de consommation à moindre risque** (délivrant des produits de substitution de manière encadrée) et permettant la mise en place d'un **dispositif d'intervention et de prescription par ces centres spécialisés pour toxicomanes**, et de revendiquer la continuité de la prise en charge du financement « prévention de première ligne ».

Au niveau de la réduction des risques, le Collège, dans le cadre des moyens financiers disponibles, devra financer et reconnaître cette mission et **mettre en œuvre le plan bruxellois de réduction des risques** liés à l'usage de drogues. Enfin, le projet « quality nights » sera prolongé (en coordination avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Le Collège devra également soutenir le développement d'une offre de services adéquate aux besoins dans les **prisons bruxelloises** en collaboration avec le SPF Justice.